

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de **PORNICHET**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre,
Le vingt-six juin, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie, en séance publique, les débats ont été retransmis en direct de manière électronique, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, MARTIN, DONNE, LE PAPE, SIGUIER, LOILLIEUX, RAHER, TESSON, GILLET, JARDIN, CAUCHY, BOUYER, DAGUIZE, CHUPIN, MORVAN, ALLANIC, CAZIN, PRUKOP, LE FLEM, DIVOUX, NICOSIA, ROBERT, BELLIOU et FRAUX.

Date de convocation

20 juin 2024

Date du
Conseil Municipal

26 JUIN 2024

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents---- 24

Votants ----- 32

A l'exception de :

Madame DESSAUVAGES qui a donné pouvoir à Monsieur DONNE.

Monsieur GUGLIELMI qui a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Monsieur BEAUREPAIRE qui a donné pouvoir à Madame JARDIN.

Madame GUINCHE qui a donné pouvoir à Madame TESSON.

Madame GARRIDO qui a donné pouvoir à Monsieur MORVAN.

Monsieur DOUCHIN qui a donné pouvoir à Monsieur GILLET.

Monsieur DUPONT-BELOEIL qui a donné pouvoir à Monsieur CAZIN.

Monsieur JOUBERT qui a donné pouvoir à Monsieur NICOSIA.

Madame MANENT.

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Madame LOILLIEUX est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

19/ EXERCICE 2024 – TARIFS MUNICIPAUX – CREATION D'UN TARIF « FRAIS DE REMISE EN ETAT DES SALLES MUNICIPALES » – APPROBATION

RAPPORTEUR : Monsieur GUGLIELMI, adjoint au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet met à disposition d'associations et de particuliers de nombreuses salles polyvalentes et sportives. Chaque année, la Ville constate un certain nombre de manquements concernant le rangement et la propreté après l'utilisation voire dans certains cas des dégradations.

Malgré des efforts de sensibilisation auprès des utilisateurs, ces faits perdurent entraînant une hausse des coûts d'entretiens de la Ville.

Afin de responsabiliser les utilisateurs, les règlements intérieurs des salles seront modifiés à compter du 2 septembre 2024 pour y inclure un article sur le rangement, la propreté et les dégradations.

Il est proposé qu'après une première relance pour effectuer le rangement, la Ville se réserve le droit de refacturer à l'utilisateur le coût d'intervention de la société de nettoyage dont le tarif horaire est fixé à 36 €.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la création d'un tarif « frais de remise en état des salles municipales » à compter du 2 septembre 2024.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

28 JUIN 2024

Publié le :
28 JUIN 2024
Certifié exact,
Le Maire,

Jean-Claude
PELLETEUR



DELIBERATION :

⇒ Vu le Code général des collectivités territoriales,
 ⇒ Considérant l'intérêt de responsabiliser les utilisateurs sur les incivilités et les dégradations au vu des coûts d'entretien engendrés pour la Ville,
 ⇒ Vu l'avis de la Commission culture, animation, sports et vie associative en date du 19 juin 2024,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et se prononçant conformément aux articles L2121-20 et L2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la création d'un tarif « frais de remise en état des salles municipales » à compter du 2 septembre 2024.

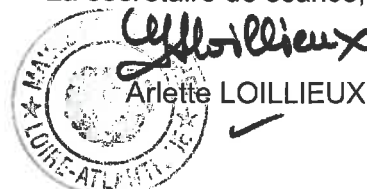
Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
 Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



Jean-Claude PELLETEUR

La secrétaire de séance,



Arlette LOILLIEUX

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : Commune de PORNICHET
Utilisateur : LANDREIGNE Louise

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte : **DELIB_24_06_19**
Objet : **19. Exercice 2024 – Tarifs municipaux – Création d'un tarif « frais de remise en état des salles municipales » – Approbation**
Type de transaction : Transmission d'actes
Date de la décision : 2024-06-26 00:00:00+02
Nature de l'acte : Délibérations
Documents papiers complémentaires : NON
Classification matières/sous-matières : 7.1.6 - tarifs des services publics
Identifiant unique : 044-214401325-20240626-DELIB_24_06_19-DE
URL d'archivage : Non définie
Notification : Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 044-214401325-20240626-DELIB_24_06_19-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 19_Tarif_Frais de remise en état.pdf Nom métier : 99_DE-044-214401325-20240626-DELIB_24_06_19-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	106.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	28 juin 2024 à 10h49min09s	Dépôt initial
En attente de transmission	28 juin 2024 à 10h49min48s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	28 juin 2024 à 10h51min16s	Transmis au MI
Acquittement reçu	28 juin 2024 à 10h51min28s	Reçu par le MI le 2024-06-28